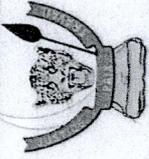


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 229/2024

A LA SOCIETE RAY GROUP SARL.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif aux travaux de délocalisation des feeders 20 KV F7 ET F8 du poste haute tension de Kimbanseke à Kinshasa, conclu avec la SNEL SA, pour un montant total hors taxe de dollars américains quatre cent septante-quatre mille cent soixante-six, vingt-six centimes (USD 474 166,26) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trois mille trois cent dix-neuf, seize centimes (USD 3 319,16), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 12/11/2024.

Directeur Administratif et Financier



Mme Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général